

La justice révolutionnaire : Condamnation à mort de Domingo Garat d'Itxassou. 1794

Fiche élève

Mots clés notions : tribunal / justice révolutionnaire ; droits de la défense

Lieux : Bayonne, Ustaritz

« Jugement rendu par la commission extraordinaire séante à Bayonne

Qui condamne Domingo Garat, surnommé Taulo, tailleur de pierres et aubergiste à Itsassou, à la peine de mort, comme ayant favorisé la désertion de plusieurs chasseurs basques.

Du 21 ventose an 2 de la République Française une et indivisible.

Au nom de la République française une et indivisible [...]

A été mené à l'audience un particulier qui par le ministère du citoyen Jean Daguerre-Dospital interprète nommé d'office de l'idiome de la langue basque en la langue vulgaire française a répondu s'appeler Domingo Garat, surnommé Taulo, âgé de quarante-un ans, tailleur de pierre et aubergiste, demeurant en la commune d'Itsassou.

Le président lui a demandé, par le ministère dudit interprète, s'il connaissait le motif de son arrestation. Il a répondu que oui, et que c'était à raison d'un prétendu repas donné chez lui.

[Il lui a été demandé] si le repas n'a pas été donné chez lui le 1 de ce mois, à nombre de chasseurs basques, auxquels il a été distribué de l'argent, venant de la part du ci-devant curé Subibure d'Itsassou, émigré et si à la suite du repas, les chasseurs basques ont déserté, avec armes et bagages ?

Il a répondu [...] que le 1er de ce mois il était absent de chez lui, ayant été acheter du vin à Cambo ; qu'il avait compris que des chasseurs basques avaient mangé chez lui ; qu'il ignore s'il a été distribué de l'argent, et si les chasseurs ont déserté.

La commission extraordinaire, après avoir entendu l'accusation, les réponses de Garat-Taulo et entendu les dépositions des témoins appelés ;

Considérant que chez Garat a été donné le premier de ce mois, un repas à plusieurs chasseurs basques. Considérant qu'il a été distribué [...] de l'argent du ci-devant curé Subibure [...] Considérant qu'à la suite de cette orgie et de cette distribution d'argent, les chasseurs basques ont [...] lâchement déserté la terre de la Liberté avec armes et bagages. Considérant enfin que la déposition des témoins est la conviction la plus intime, que c'est Garat qui a favorisé la désertion, et qu'il était en ses moyens de la prévenir.

Ladite commission conformément à la Loi condamne Jean Garat-Taulo, à la peine de mort ; déclare ses biens confisqués au profit de la République, ordonne que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place de la liberté de cette commune, imprimé et affiché partout ou besoin sera. »



Archives communales de Bayonne 3 I 16

Questions :

- 1) Quelle est la nature du document ? De quelle période de la Révolution française date-t-il ?
- 2) Qui rend le jugement ? Au nom de quelle institution ? Pourquoi le jugement est-il affiché ?
- 3) De quoi est accusé l'aubergiste ? Quelles sont les preuves de sa culpabilité ?
- 4) A-t-il pu se défendre ? justifiez
- 5) Que pensez vous de la façon dont le procès a été menée ? La condamnation vous paraît-elle juste ?